




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-736**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198301-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : JOURNEES EUROPENNES DU PATRIMOINE VISITE DE LA CATHEDRALE SAINT-SAUVEUR

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE VISITE DE LA CATHEDRALE SAINT-SAUVEUR- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Cette année, les Journées Européennes du Patrimoine 2021 sont programmées les 18 et 19 septembre, sur le thème « Patrimoine et talents d'art ».

Dans le cadre de cette manifestation, la Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence souhaite organiser, en partenariat, avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, une visite de la cathédrale Saint-Sauveur axée sur le thème des restaurations et des études archéologiques conduites depuis 2008.

La visite intitulée « Au chevet de Saint-Sauveur : 12 ans de restaurations et d'étude d'une cathédrale » est programmée le samedi 18 septembre matin à 11h, sur réservation et ouverte à une trentaine de personnes. Elle sera commentée par la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC Paca) et Madame Sandrine CLAUDE de la Direction Archéologie de la Ville.

Afin d'offrir aux visiteurs, un point de vue original sur la cathédrale, la Direction Archéologie a proposé une présentation depuis le parking du jardin Campra (anciens jardins de l'archevêque, côté rue Pierre-et-Marie-Curie) qui donne à la fois une bonne visibilité des dernières campagnes de restauration et des grands chantiers gothiques.

La mise à disposition de cet espace appartenant au Département des Bouches-du-Rhône et au collègue André Campra impose la signature d'une convention tripartite avec la Ville d'Aix-en-Provence, dont le projet vous est soumis.

Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** le principe et les modalités de l'organisation de la visite susvisée,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer la convention annexée entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Collège André CAMPRA et le Département des Bouches-du-Rhône,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

DL.2021-736 - JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE VISITE DE LA CATHEDRALE
SAINT-SAUVEUR-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 1
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

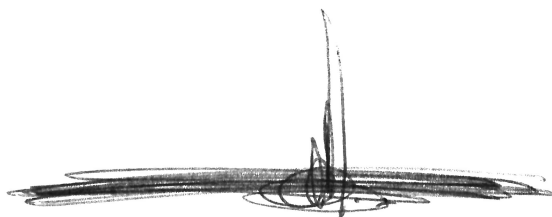
N'ont pas pris part au vote
Brigitte DEVESA

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00